



Joliette, le 26 avril 2017

Me Paul-Matthieu Grondin pmgrondin@grondinsavarese.com Grondin Savarese Legal Inc. 555 boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 550 Montréal QC H2Z 1B1	Me Lu Chan Khuong vice-présidente, Ad. E. lckhuong@bellemareavocats.ca Bellemare, avocats 455 rue Marais Bureau 220 Québec QC G1M 3A2
--	--

Objet : Élections Barreau 2017

Référence : La réforme de la justice administrative

---

Chère consoeur, cher confrère,

La Conférence des juges administratifs du Québec représente près de 300 juges administratifs dont un grand nombre sont avocats et avocates. Ces juges sont répartis dans seize tribunaux administratifs et rendent, en moyenne, 140,000 décisions par an.

La CJAQ défend depuis plusieurs années la position qu'une réforme de la justice administrative est nécessaire afin de compléter la réforme partielle qui a été entreprise par le gouvernement lors de l'adoption de la *Loi sur la justice administrative* en 1995 et dans la foulée des décisions rendues par les tribunaux, entre autres dans l'affaire *Barreau de Montréal*, en 2001. La décision rendue dans cette affaire allait mener à la nomination durant bonne conduite des juges du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Si des améliorations ont été mises en œuvre pour garantir une certaine indépendance décisionnelle des juges administratifs des quatre grands tribunaux administratifs du Québec, soit le TAQ, la Commission des lésions professionnelles (CLP), la Commission des relations du travail (CRT) et la Régie du Logement (RL), un grand travail reste à faire pour 11 tribunaux ou organismes qui n'ont toujours pas de processus règlementaire de sélection des juges et de renouvellement de leur mandat qui respecte les règles minimales garantissant aux titulaires leur indépendance décisionnelle.

Le 17 février 2014, une équipe de chercheurs universitaires composée de Pierre Noreau, Martine Valois, Pierre Issalys et France Houle ont déposé un rapport sur le système de justice administrative au Québec intitulé *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité – Jalons pour la création d'un régime*

*commun pour les décideurs administratifs indépendants.* Ce rapport est le fruit d'un travail de recherche et de réflexion s'étendant sur quatre ans.

Le rapport examine dans quelle mesure l'indépendance de ces décideurs est garantie. À cette fin, il fait le point sur l'état du droit, tel qu'il ressort de la législation québécoise, mais aussi des règles constitutionnelles. Il présente aussi les résultats d'une enquête auprès des décideurs administratifs eux-mêmes.

Selon les chercheurs, le citoyen doit aussi être assuré que le gouvernement, lequel finance ces organismes publics, fait preuve de transparence et de rigueur dans la gestion de ceux-ci et le choix de leurs membres. La nature particulière de ces « tribunaux » exige donc que soit maintenue une distance suffisante entre les décideurs et les pouvoirs, publics ou privés, susceptibles d'avoir un intérêt dans les décisions qu'ils sont appelés à rendre, tout en préservant la responsabilité du gouvernement à l'égard du bon fonctionnement de ces organismes. Or, l'étude démontre que ni le droit ni les pratiques ne se conforment aujourd'hui à cet objectif.

La CJAQ souscrit aux grandes recommandations de ce rapport et multiplie les démarches auprès des décideurs politiques et intervenants sociaux afin de faire pression sur le gouvernement dans le but qu'il s'engage à amorcer, dans le présent mandat, une véritable réforme de la justice administrative sur la base des principes suivants :

No 1 : La CJAQ demande que le législateur adopte une loi-cadre applicable à tous les tribunaux administratifs prévoyant un processus de sélection et de nomination des candidats à la fonction de juge administratif, selon les compétences de ces derniers et exempt de toute influence partisane, pour un terme minimal de cinq (5) ans.

No 2 : La CJAQ demande la mise en place d'un processus de renouvellement des mandats des décideurs administratifs, qui assure que les décisions de ces derniers ne sont pas influencées par l'imminence de leur renouvellement et que ceux qui ont acquis les compétences requises à l'exercice de leurs fonctions soient maintenus dans leurs fonctions.

No 3 : La CJAQ demande également que les juges administratifs soient régis par les mêmes normes de conduite et que la responsabilité de sanctionner leur conduite relève d'une instance indépendante, soit le Conseil de la justice administrative, lequel assure déjà ce rôle à l'égard des juges administratifs de quatre tribunaux administratifs, soit le Tribunal administratif du Québec, la Commission des relations du travail, la Commission des lésions professionnelle et la Régie du logement;

No 4 : Enfin, la CJAQ demande qu'une instance indépendante du Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) élabore et supervise le processus de sélection des décideurs administratifs, que cette instance relève de l'Assemblée nationale, qu'elle soumette des recommandations au gouvernement sur les questions reliées à la justice administrative et qu'un comité indépendant recommande au gouvernement les conditions d'emploi des décideurs administratifs, lesquels devront tenir compte de la nécessité d'attirer et retenir les meilleurs candidats.

No 5 : La CJAQ demande, par souci d'équité, que le traitement d'un juge administratif ne soit pas soumis à une échelle progressive.

À la veille des élections à la direction du Barreau du Québec, la CJAQ aimerait que ses membres, dont plusieurs sont avocat(e)s, soient informés de la position de chacun des candidat(e)s quant à la nécessité d'une réforme de la justice administrative au Québec et les moyens que le ou la futur(e) bâtonnier ou bâtonnière entend mettre de l'avant afin d'atteindre cet objectif.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Pelletier', with a long horizontal flourish extending to the right.

M<sup>e</sup> Daniel Pelletier, juge administratif  
Président de la Conférence des  
juges administratifs du Québec  
[daniel.pelletier@clp.gouv.qc.ca](mailto:daniel.pelletier@clp.gouv.qc.ca)  
Site web : [cjaq.qc.ca/](http://cjaq.qc.ca/)